RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire
(art. 1477-II du code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 1447-C-SD
cerfa
N° 14187*17

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2027

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

CFE

DÉCLARATION INITIALE
en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant intervenu en 2026

DÉPARTEMENT	
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION	

TIMBRE À DATE DU SERVICE

Renvoyez un exemplaire AVANT LE 1er JANVIER 2027 au service des impôts des entreprises ci-dessus, auquel vous pouvez vous adresser pour tout renseignement.

ACCUEIL : Horaires disponibles sur impots.gouv.fr

ou téléphonez au :

ou messagerie :

A1 Identification de l'entreprise

COMPLÉTER ou RECTIFIER dans la partie droite les mentions absentes ou erronées

Dénomination ou nom et prénom — 1

Activités exercées — 2

Adresse dans la commune — 3

Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier — 4

Numéro SIRET de l'établissement — 5

Code de l'activité de l'établissement (NACE) — 6

Inscription au registre national des entreprises en tant qu'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat — 7 ☐ OUI ☐ NON

Comptable de l'entreprise (Nom, adresse, n° de téléphone et adresse électronique)

Nom :
Adresse :
Numéro de téléphone :
Adresse éléctronique :

A2 Activité professionnelle exercée de mon domicile ou exercée en clientèle

Si vous ne disposez d'aucun autre local cochez la case ☐	Précisez la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile : m²
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise. Téléphone : Adresse électronique :	À..... le..... Signature

A3 Origine de l'établissement (case à cocher)

☐ Création d'établissement	☐ Début d'activité	☐ Transfert d'activité	
☐ Acquisition d'établissement	☐ Apport	☐ Scission	☐ Fusion

A4 Identification de l'ancien exploitant (1)

Dénomination ou Nom et Prénom	
Activité exercée	

B1 Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise (période de référence : année civile 2025 ou exercice de 12 mois clos en 2025)

Entreprise créée en 2026				Entreprise existante en 2025			
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1	...../...../.....		Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	8	...../...../.....	
Salariés au cours de l'année civile 2026 (2)	2	,		Salariés au cours de l'année civile 2025 (2)	9	,	
dont Apprentis sous contrat	3	,		dont Apprentis sous contrat	10	,	
dont Handicapés physiques	4	,		dont Handicapés physiques	11	,	
Dont affectés à une activité artisanale	5	,		Dont affectés à une activité artisanale	12	,	
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimés pour 2026 (3)	6			Chiffre d'affaires HT ou recettes HT en 2025 (3) (ou de l'exercice clos en 2025, lorsque sa durée est égale à 12 mois mais ne coïncide pas avec l'année civile)	13		
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2026 (4)	7			Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2025 (4)	14		

B2 Renseignements pour l'établissement

Si cet établissement est celui où est exercée l'activité à titre principal, cochez la case (5)			1	
Nombre de salariés employés par l'établissement au cours de l'année civile 2026 (6)			2	,
Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines (cocher la case) (7)		Durée d'exploitation pour le nouvel établissement en 2026 (en semaines)	3	
		Durée d'exploitation normalement prévue en 2027 (en semaines)	4	
Micro-entrepreneur bénéficiant du régime micro-social prévu à l'article L. 613-7 du code de la sécurité sociale (cocher la case) (8)		Indiquer la date d'entrée dans le statut de micro-entrepreneur (jj/mm/aaaaa)	5	...../...../.....
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case			6	
En cas d'éolienne produisant de l'énergie électrique, cocher la case (9)			7	
Date de raccordement au réseau de l'installation produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa) (10)			8	
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d'imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) (11)			9	, %

Vous êtes dispensé de remplir ce cadre si vous avez coché la case A2 de la page 1.

C Biens du nouvel établissement passibles d'une taxe foncière (12)

Informations **obligatoires sauf si elles ont été fournies en réponse à la lettre d'accueil** adressée par l'administration lors de la prise en compte de la création de l'établissement. En vertu de l'article 1729 B.2 du code général des impôts, les omissions ou inexactitudes constatées dans un document qui doit être remis à l'administration fiscale entraînent l'application d'une amende de 15 € par omission ou inexactitude sans que le total des amendes applicables aux documents devant être produits simultanément puisse être inférieur à 60 € ni supérieur à 10 000 €. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur ce même modèle.

Bien n° 1		
Nature du bien (13)	1	
Adresse du bien, n° de parcelle	2	
Situation du bien (bâtiment, étage, escalier)	3	
Le cas échéant, numéro de lot dans la copropriété, et joindre un plan des locaux	4	
Identité de l'occupant précédent	5	
Date de début d'occupation du bien	6	
Superficie totale des locaux en m²	7	

Détaillez ci-dessous (en m²) l'affectation de la superficie à usage :

- Professionnel	8	
- Industriel	9	
- Commercial	10	
- Habitation	11	

Détaillez ci-dessous (en m²) l'utilisation des surfaces à usage professionnel en :

- Magasin	12	
- Entrepôt	13	
- Bureaux	14	
- Autres à préciser	15	

Vous êtes (cocher une case ci-dessous) :

- Propriétaire	16	☐
- Locataire Dans l'affirmative, veuillez joindre la copie du bail et préciser le nom et l'adresse du propriétaire	17	☐ Nom et adresse du propriétaire :
- Sous-locataire Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, du titulaire du bail et joindre le contrat de sous location	18	☐ Nom et adresse du propriétaire : - Nom du titulaire du bail :
- En domiciliation commerciale Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société hébergeante et joindre le contrat de domiciliation commerciale	19	☐ Nom et adresse du propriétaire : - Nom de la société hébergeante :
- En domiciliation à titre gratuit Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société hébergeante et joindre le contrat ou la convention de domiciliation	20	☐ Nom et adresse du propriétaire : - Nom de la société hébergeante :
Si vous partagez des locaux, veuillez indiquer le SIREN des autres utilisateurs et la répartition en % ou en m²	21	
Si vous disposez de places de parkings réservées exclusivement à l'exercice de votre activité professionnelle, préciser leur nombre et leur adresse si cette dernière est différente de celle de votre activité professionnelle.	22	☐ Nombre de places : Adresse :
Si vous êtes membre d'une SCM, SCP ou SEL, veuillez indiquer son SIREN et la surface du bien occupée à titre privatif (indiquer «0» en l'absence d'activité exercée hors SCP, SCL)	23	SIREN : Surface en m² :

Si vous êtes loueur en meublé, précisez la nature du local loué :

- local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme »	24	☐
- local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux 1° et 2° de l'art. 1459 du CGI	25	☐
- autre local loué meublé	26	☐
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A *bis* du CGI, indiquer le pourcentage de réduction (100, 75, 50 ou 25) et la 1re année d'entrée du bien dans la base d'imposition. (14)	27	- Pourcentage de réduction : - 1re année d'entrée du bien :

D Principales exonérations

Veuillez indiquer l'exonération de CFE pour laquelle vous désirez opter en cochant dans la partie droite la case correspondant à votre choix **(une seule ligne de choix possible)**

N.B. : Toute entreprise qui cesse volontairement son activité pendant une période d'exonération prévue aux articles 1464 B, 1465 et 1465 B du CGI, ou dans les cinq années suivant la fin de celle-ci, est tenue de verser les sommes qu'elle n'a pas acquittées au titre de la CFE. Toute entreprise qui cesse volontairement son activité en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) en la délocalisant dans un autre lieu moins de cinq ans après avoir bénéficié pour la dernière fois de l'exonération est tenue de verser les sommes qu'elle n'a pas acquittées au titre de la CFE (art. 44 quindecies A et 1466 G du CGI).

D1 Exonérations accordées sur délibérations des collectivités locales		CFE	
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) (15) du régime de l'article 44 *sexies* du CGI		1	
Création d'établissement dans une zone France ruralités revitalisation ou France ruralités revitalisation «plus» réalisée par une entreprise qui bénéficie du régime prévu à l'article 44 *quindecies* A du CGI (art. 1466 G du CGI) (16)		2	
Créations d'établissement (art. 1478 *bis* du CGI) (17)		3	

D2 Exonérations accordées de droit sauf délibérations contraires des collectivités locales			CFE	
Petites entreprises commerciales, artisanales ou de santé situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I *septies* du CGI) (18)			4	
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :	5			
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affecté à l'activité exonérée :	6	%		
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) (19)			CFE	
Adresse précise et n° de lot du bien	7			
Nature du local exonéré	Local classé dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code de tourisme lorsque ce local est compris dans votre habitation personnelle		8	
	Tout ou partie de l'habitation personnelle donnée en location par des personnes autres que celles visées aux 1° et 2° de l'article 1459 du CGI ainsi qu'à la ligne ci-dessus		9	

D3 Exonérations nécessitant une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site impots.gouv.fr (20)		CFE	
Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones	- d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)	10	
	- d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)	11	

Autres exonérations : compléter et joindre l'annexe 1447 E disponible sur le site impots.gouv.fr

Si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'un autre dispositif d'exonération ou d'abattement que ceux proposés ci-dessus, comme par exemple les contribuables d'outre-mer qui satisfont les conditions pour bénéficier de l'abattement de base nette de CFE prévu à l'article 1466 F du CGI, il convient de compléter et transmettre l'annexe 1447 E disponible sur le site impots.gouv.fr.

CONFIDENTIALITÉ – PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies pour l'identification et le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en oeuvre par la Direction Générale des Finances Publiques (120 rue de Bercy 75772 Paris). Ce traitement permet d'établir des rôles d'imposition et/ou des dégrèvements relatifs à la CFE et aux IFER.

Les informations concernant votre CFE et/ou vos taxes annexes et/ou votre IFER peuvent être communiquées aux collectivités territoriales.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement auprès de votre centre des finances publiques. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.